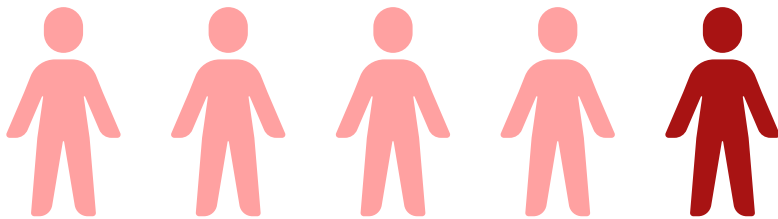


Rien ne justifie une énième réforme des retraites !

Notre système de retraite est un élément majeur du patrimoine social dont nous devons bénéficier et que nous devons léguer à nos enfants.

La dernière réforme ? Faux !

Avant 1993, âge de départ à la retraite fixé à 60 ans avec **37,5 annuités** pour une retraite entière.



4 réformes plus tard, la durée de cotisation s'est allongée à **43 annuités**, ce qui repousse déjà l'âge pour beaucoup de salariés !

Systeme actuel insoutenable ? Faux !

Selon le COR*, le système de retraite a dégagé un **excédent** de 900 millions d'euros en 2021, et devrait même afficher un **surplus** de 3,2 milliards en 2022.



Il suffirait de quelques euros (2,50€) de cotisation patronale et salariale supplémentaire pour supprimer ces hypothétiques déficits.

Des économies nécessaires pour le service public, l'école ou l'hôpital? Faux !

La réforme des retraites rapporterait seulement **8 Milliards**.

Justement le montant du dernier cadeau du gouvernement aux entreprises par l'allègement des impôts de production. !

8 milliards d'exonérations qui viennent s'ajouter aux 143 milliards d'aides pérennes aux entreprises, prises sur le budget de l'État et de la SECU !

L'espérance de vie augmentant, repousser l'âge de départ est inévitable ? Faux !

Depuis 10 ans, l'augmentation de l'espérance de vie a déjà été consommée par les précédentes réformes !

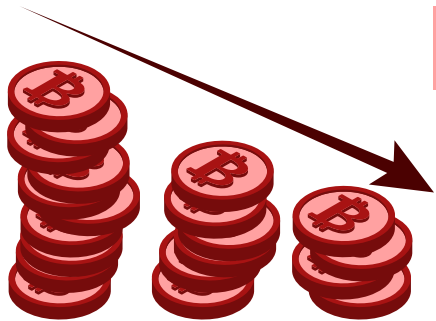


Quelqu'un qui part à la retraite aujourd'hui, vivra un an de retraite en moins par rapport à quelqu'un qui est parti il y a 10 ans.

L'espérance de vie en bonne santé s'est dégradée, et se situe aujourd'hui à 63 ans et demi en France.

Travailler plus longtemps pour gagner plus à la retraite et limiter la pauvreté des seniors : Faux !

Ce projet va augmenter la **décote** pour ceux qui ne pourrons pas travailler jusqu'à 65 ans et supprimer la **surcote** pour ceux qui auraient leurs annuités avant 65 ans.



« Améliorer sensiblement les petites retraites » ? Faux !

Fixé à 1200€, soit à peine au-dessus du seuil de pauvreté* voire en dessous une fois converti en net : **1080€ !**

Pour percevoir cette retraite minimum, il faudrait avoir d'avoir cotisé à taux plein (une carrière complète = 43 ans). Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu des périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées, ne remplissent pas cette condition.

C'est en partie grâce à notre système de retraite performant que le taux de pauvreté des seniors en France est le plus faible des pays européens (2x plus faible qu'en Allemagne où l'âge de départ est à 67 ans).

Références

* Le Conseil d'orientation des retraites

* fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix

Tous en grève à partir du **19 janvier !**

Tous en AG pour décider des suites ! Dans l'unité syndicale, faisons reculer Macron et son gouvernement !

Le SNFOLC86 appelle les personnels à se réunir dans les établissements pour contrer la réforme, discuter de la grève jusqu'au retrait.

FO
FNEC FP FO
SNFOLC 86

**Syndicat National Force Ouvrière
des lycées et collèges de la Vienne**

SN-FO-LC 86 bis rue Arsène Orillard, 8035 POITIERS

05.49.52.52.83 - 06.78.73.76.98

fo.enseignement.poitiers@orange.fr